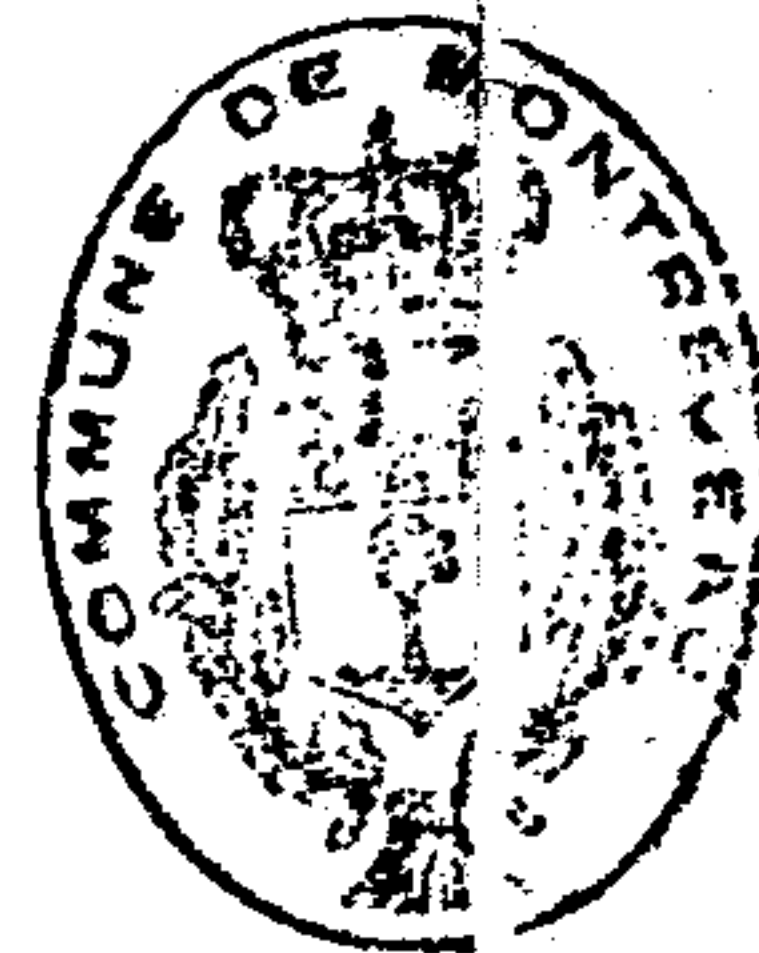


EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SOMMAIRE

SEANCE DU 22 AVRIL 1963

L'an mil neuf cent soixante trois et le vingt-deux avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur François Bouché, Maire.

Etaient présents : MM. CAU-CECILLE Adjoint, CHANFREAU, BIRABENT, DE LASSUS, LOO, JORDA, BÉYRET, MASSANES, BOURDEL, CORREGE, ROGÉ, PUJO.

Absents : MM. LAMOLLE, LAGOUTTE Adjoints, BARTHE, SAURINE, CASTEX JM. CHAUBET, CASTEX J.

Monsieur CHANFREAU est nommé secrétaire de séance. Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

AIDE AUX CHOMEURS - SECOURS

Monsieur le Maire expose au Conseil que par lettre du 13 avril 1963, le Secrétaire Général de l'Union des Travailleurs du Bâtiment C.G.T. de MONTREJEAU, sollicite "de la Municipalité l'effort pécuniaire maximum pour permettre aux familles de grévistes de nourrir leurs enfants et leurs familles".

Il lui rappelle les circonstances qui ont amené les ouvriers de l'Entreprise Roqué à décider de se mettre en grève ; celle-ci a duré du 10 au 22 avril 1963.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide :

de mettre à la disposition du Bureau d'Aide Sociale une somme de 600 F. qui sera distribuée sous forme de secours aux ouvriers nécessiteux montréjeaulais de l'entreprise Roqué, privés de salaire pendant la durée de la grève.

Vote à cet effet un crédit d'égale somme qui sera prélevé sur l'article 669 "Dépenses Imprévues".

AIDE EN FAVEUR DES FAMILLES DES MINEURS EN GREVE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 9 avril 1963 il a décidé d'allouer une subvention de 300 Francs à la Commission des Communes Minières de l'Association des Maires de France destinés à secourir les familles des mineurs en grève.

Par lettre du 17 avril 1963, Monsieur le Sous-Préfet a fait connaître qu'aux termes d'une circulaire ministérielle du 28 mars, les sommes ainsi allouées devaient être versées aux Bureaux d'Aide Sociale des communes minières nommément désignées et à défaut, de désignation expresse de localité, au compte 4526 "Fonds destiné à des Bureaux d'Aide Sociale" ouvert dans la comptabilité des départements miniers.

Il demande donc au Conseil Municipal de modifier sa délibération du 9 avril pour la mettre en harmonie avec ces dispositions.

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

En décide ainsi.



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SOMMAIRE

AMICALE FOLKLORIQUE INTERNATIONALE - COTISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans sa séance du trente octobre 1962, il a décidé d'adhérer à "Interfolklore", amicale folklorique internationale, association de villes organisatrices de festivals folkloriques et verser la cotisation annuelle statutaire.

Il demande au Conseil l'autorisation de verser cette cotisation fixée à 10 Francs à :

"Source du Brenchin
Sté d'Education Populaire
à CORRAVILLERS Hte-Saône
C.C.P. DIJON 118.637".

Autorisation est donnée.

ASSURANCE CAMION BENNE DU SERVICE DE LA VOIRIE - Avenant

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'avenant à la police n° 9064.684 de la Compagnie d'Assurance "Le Secours", qui garantit la commune contre la responsabilité civile qu'elle encourrait à raison des accidents provenant du fait du camion benne du service de la voirie et contre l'incendie du véhicule.

Cet avenant a pour effet de garantir le véhicule immatriculé 521 LR 31 mis en circulation le 10 octobre 1962, remplacement du véhicule réformé, et de rendre désormais la prime payable annuellement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte le projet qui lui est soumis,

Autorise le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires au paiement de la prime annuelle sont inscrits à l'article 668 "Assurances Responsabilité Civile" du budget de l'exercice en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.



[Handwritten signatures and stamps]

[Signature]
[Signature]
 C. B. in charge
[Signature]
[Signature]
[Signature]
[Signature]